VÉLOROUTE DU CALAVON ENTRE ROBION ET CAVAILLON

Travaux d'aménagement d'un passage sous la RD 2 : déviation à partir du 18 janvier 2021

Le Conseil départemental poursuit ses actions en matière d'aménagements cyclables, volonté concrétisée par le Schéma départemental vélo 2019/2025.

Publié le 12 janvier 2021

Modification localisée et temporaire de la circulation sur la RD 2 à partir du 18 janvier 2021

A partir de cette date, et pendant 4 mois, la circulation de la RD 2 sera entièrement basculée sur une route provisoire (300 m)qui contourne le chantier.

Il est demandé la plus grande vigilance de la part des usagers qui doivent respecter les limitations de vitesse indiquées à l'approche de la zone de chantier.

Les aménagements de la véloroute du Calavon

A ce jour, 36 km de la véloroute du Calavon ont déjà été réalisés dont une majorité en voies vertes entre Saint-Martin-de-Castillon et Robion.

La liaison entre Saint Martin-de-Castillon et Céreste est
assurée sur de petites voies partagées à très faible trafic.

Les travaux se sont poursuivis en 2020 avec la réalisation d'une première phase, de juin à décembre 2020, sur la section comprise entre Robion et Cavaillon, dans la continuité directe du tronçon aménagé et mis en service en juillet 2015 entre Coustellet et Robion.

Une phase 2 des travaux entre Robion et Cavaillon qui démarre en janvier 2021

Il s'agit d'aménager et de sécuriser un point particulier de la véloroute, à savoir la traversée de la RD 2 située sur la commune de Cavaillon.

Cette traversée a été étudiée en passage dénivelé afin de répondre au besoin de sécurité et de donner un niveau de service cohérent à l'itinéraire cyclable structurant utilisé par l'itinéraire européen « La Méditerranée à vélo ».

La construction d'un ouvrage permettra le passage de la véloroute du Calavon sous la RD 2.

L'ouvrage, constitué d'un pont dalle en béton, s'intègrera de manière discrète dans le site. L'ouverture de

l'ouvrage a été calée de manière à éviter l'effet tunnel et laisser passer le maximum de lumière. La largeur de la voie verte sous l'ouvrage sera identique à la section courante, soit 3 mètres de large.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 2,8 M€ HT, financé par le Département de Vaucluse, l'État et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une instruction est en cours afin d'obtenir un financement européen au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional).

Une 3ème phase à venir

Elle consistera à réaliser la section comprise entre le Chemin du puits de Gavottes à Cavaillon jusqu'au passage inférieur rue Jules-Grand, section qui est pour l'instant en attente du déclassement de l'ancienne voie ferrée.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09